



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 22/128/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 7 février 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 1^{er} février, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Marie-France DELANZY qui donne procuration à Mme Sophie Anne PÉAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Adeline CLOGENSON

• **Fonds Vert – Programmation 2023 – Réhabilitation thermique du Pavillon de la Butte aux Grès**

Monsieur Nicolas FOUQUE, Adjoint au Maire, expose :

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert » a été annoncé en septembre par la Première ministre.

Inscrit dans la loi de finances 2023, il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Il est effectif depuis le début de l'année 2023.

Cette aide financière vient soutenir des actions de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, de tri à la source et de valorisation des biodéchets, de rénovation de l'éclairage public, mais aussi d'adaptation des territoires au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie de leurs habitants (qualité de l'air, biodiversité, limitation de l'artificialisation des sols).

Le Fonds vert est organisé autour de « trois axes » :

- Renforcer la performance environnementale,
- Adapter les territoires au changement climatique,
- Améliorer le cadre de vie.

Monsieur FOUQUE précise qu'il ne s'agit pas d'un appel à projets, ni d'un appel à manifestation d'intérêt.

La gestion du fonds vert est déconcentrée au niveau des préfets de région et de département et ses enveloppes financières sont fongibles entre les différentes mesures proposées.

Il s'agit d'une subvention a posteriori, qui ne peut donc être versée que sur facture, après réalisation du projet. Toutefois, des « avances » pourront être versées « lors du commencement d'exécution » puis, par acompte, au fur et à mesure de l'avancée. Ces avances peuvent aller jusqu'à 80 % du montant total. Le solde sera versé « sur la base d'une certification de la réalisation du projet par les services de l'État dans le département ».

Il est proposé de demander une subvention au titre du Fonds Vert pour l'opération ci-dessous qui entre dans l'axe n° 1 – la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux :

Opération proposée	Montant HT	Subventions déjà obtenues	Subvention demandée Fonds Vert
Réhabilitation thermique du pavillon de la Butte aux Grès (Accompagnement par un bureau d'étude/audit énergétique + travaux)	211 108.03 € HT	43 690 €	70 000.00 €

Aussi, Monsieur Fouque demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds Vert pour le projet de réhabilitation thermique du pavillon de la Butte aux Grès.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert),

Considérant l'opération d'investissement retenue au budget 2023 et intitulée « Réhabilitation thermique du pavillon de la Butte aux Grès »,

APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ

- **Approuve** la réalisation du projet présenté estimé à 211 108.03 € HT.
- **Approuve** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **Sollicite** de Monsieur le Préfet de l'Essonne, une subvention aussi élevée que possible telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus au titre du Fonds Vert, pour financer le programme d'investissement 2023.
- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au Budget de la Commune dès notification par les services de la Préfecture de l'Essonne.

Le 8 février 2023
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire


